

[Texte]

Mr. Allmand: If this bill is passed, it becomes more difficult to qualify for unemployment insurance and the benefit period is shortened as set out in the bill, what do you think the impact will be on the construction trades? As the Global Economics study points out, there will be about 99,400 losers, and as you point out, this will be about the hardest-hit trade—\$613 million in benefits will be lost.

What will happen to these workers who will have no unemployment insurance during either a down period in the construction industry or the wintertime? Is there not a possibility that they may leave that industry and then when we need these people, when we need these skilled workers, they will not be there and we will be caught in an even worse situation?

If we want to keep these people. . . I do not know what your situation is now in attracting young people into these skilled trades. As you point out, you have to go through a four-year, three-year apprentice program. If you make it more difficult for them, is there not a chance that they could leave these trades and that we will be in a terrible situation when we need them? What is your reaction on that sort of thing?

• 0950

Mr. Robert Robichaud (Director of Research and Legislative Affairs, Building and Construction Trades Department, AFL-CIO): The immediate impact of this on construction workers is obviously a reduction in real income at the end of the year. There is no alternative for them but to be unemployed, and their benefits will be cut.

Obviously these guys are not going to go to get additional training. Our major concern is that we are trying to attract new people because both the employers and the unions feel there will be severe skill shortages in the years to come. The fact that young people in school right now see that the real income of construction workers is going down due to these changes makes it less attractive for them to enrol in these programs, and it might spell trouble for the future.

Mr. Fisher (Saskatoon—Dundurn): It does not seem to matter who assesses the changes as proposed in Bill C-21, and I am referring to those who are the least advantaged in our society or those who are sometimes perceived as a little better off than some of the others. I certainly appreciate your analysis that, of all those affected, the construction workers will lose the most, on the whole. You used terminology as well to say that regardless of which end of the spectrum you are on, the basic fact is that changes will be taking money that would otherwise be spent on food and shelter, and the resultant loss will be severely felt by the communities as well. I wonder if you

[Traduction]

M. Allmand: Si ce projet de loi est adopté et qu'il devienne plus difficile de devenir admissible à l'assurance-chômage, et si la période de prestation est réduite tel que décrit dans le projet de loi, quel sera l'impact sur les métiers de la construction, selon vous? Comme le démontre l'étude de *Global Economics*, il y aura environ 99,400 perdants et comme vous le signalez, ce sera le métier le plus durement touché—on y perdra 613 millions de dollars en prestations.

Qu'arrivera-t-il à ces travailleurs qui n'auront pas d'assurance-chômage, soit pendant une période creuse dans l'industrie de la construction ou pendant l'hiver? N'est-il pas possible que ces gens-là quitteront l'industrie et que lorsque nous aurons besoin de ces gens très hautement qualifiés, ils ne seront plus là et nous serons aux prises avec une situation encore pire?

Si nous voulons garder ces gens-là. . . Je ne sais pas s'il est difficile actuellement d'attirer les jeunes vers ces métiers. Comme vous l'avez signalé, il faut passer par un programme d'apprentissage de trois ou quatre ans. Si on leur rend la tâche plus difficile, n'est-il pas possible qu'ils puissent délaisser ces métiers et que nous nous retrouvions dans une situation terrible lorsque nous aurons besoin d'eux? Que pensez-vous de ce genre de possibilité?

M. Robert Robichaud (directeur de la recherche et des affaires législatives, Service des métiers du bâtiment et de la construction, FAT-COI): L'effet immédiat de ces mesures sur les travailleurs de la construction est évidemment une réduction du revenu réel annuel. Ils n'ont pas d'autres choix que celui d'être en chômage et leurs prestations vont être réduites.

De toute évidence, ces gens ne vont pas aller chercher une formation supplémentaire. Ce qui nous inquiète le plus, c'est que nous tentons d'attirer de nouvelles personnes, étant donné que les employeurs aussi bien que les syndicats estiment qu'il y aura une grave pénurie de compétences dans les années à venir. Puisque les jeunes qui sont à l'école aujourd'hui constatent que le revenu réel des travailleurs de la construction baisse en raison de ces changements, il devient moins intéressant pour eux de s'inscrire à ce genre de programme et cela nous prépare peut-être un avenir assez aléatoire.

M. Fisher (Saskatoon—Dundurn): Quels que soient ceux qui évaluent les répercussions des modifications proposées dans le projet de loi C-21, et si je pense à ceux qui sont les moins fortunés dans notre société tout aussi bien qu'à ceux qui sont parfois perçus comme ayant une longueur d'avance sur la moyenne des gens, on semble tomber d'accord. D'après votre analyse, de tous ceux qui vont être touchés, les travailleurs de la construction sont ceux qui vont perdre le plus, dans l'ensemble. Vous avez également laissé entendre que, quel que soit le niveau de revenus des personnes touchées, une constatation fondamentale s'impose, à savoir que les changements vont